



Chantiers jeunes

- ▶ Rencontre des jeunes de différents horizons
- ▶ Participe à un projet utile à la collectivité
- ▶ REÇOIS UNE GRATIFICATION POUR TON ACTION

Engage-toi une semaine pendant les vacances scolaires !

Plus d'infos et inscription :

www.ville-pontarlier.fr - Tél : 03.81.38.81.54 - jeunesse@ville-pontarlier.com

*excepté pendant les vacances de Noël et réservé aux Pontissalien·nes de 14 à 18 ans !

Chantiers Jeunes

Engage toi dans cette nouvelle aventure et
reçois une gratification de

80 € !

L'objectif ?

- Travailler avec des jeunes de différents horizons
- Participer à un projet utile à la collectivité
- Recevoir une gratification pour ton action

Engage-toi UNE SEMAINE
pendant les vacances scolaires !

Les chantiers, c'est quoi ?

Les missions proposées **sont variées** : de l'entretien ou de la restauration du patrimoine municipal, au réaménagement et à l'amélioration d'espaces de vie au sein de la Ville, en passant par la construction de mobilier urbain, d'hôtels à insectes ou d'éléments décoratifs. Être un soutien pour des actions solidaires ou pour la conception de projets. Au profit de la ville de Pontarlier mais également d'établissements scolaires, de bailleurs sociaux, de partenaires associatifs locaux...

Comment ça fonctionne ?

Les chantiers se déroulent à **Pontarlier**, sur une semaine, à raison de 5 demi-journées, généralement les matins de **8h45 à 12h**. La semaine d'engagement se clôture sur une touche conviviale, en partageant un pique-nique et une activité "extra-chantier" le dernier jour !

Comment s'inscrire

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet **www.ville-pontarlier.fr** (rubrique chantier jeunesse) ou disponible en version imprimée à l'accueil du service Éducation, Jeunesse, Politique de la Ville, au 69 rue de la République (face à la Sous-Préfecture).

Une fois la candidature complétée, elle pourra être retournée scannée à l'adresse suivante : **jeunesse@ville-pontarlier.com** ou déposée à la même adresse.

Plus d'infos au 03 81 38 81 54



Fiche de renseignements - Dispositif CHANTIERS JEUNES - Année 2026

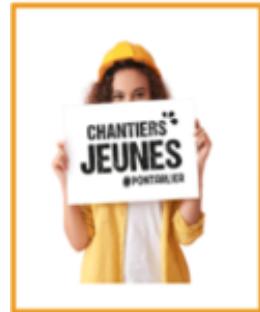
J'aimerais participer au chantier* :

- Vacances de février
- Vacances d'avril
- Vacances de juillet
- Vacances d'août
- Vacances d'octobre

*Le détail des chantiers est sur le site de la ville :



Photo d'Identité



Le Jeune

Nom :

Prénom :

Je suis : Homme Femme

Date de naissance : / /

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Adresse mail :

Téléphone portable :

J'ai déjà participé à un Chantier Jeunes ? Oui Non

Régime alimentaire, allergie ou autre* :

*Information pour le pique-nique du dernier jour



Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone portable :



Pièces à joindre + signatures obligatoires :

- 1- Photocopie d'une pièce d'identité
- 2- Justificatif de domicile
- 3- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- 4- Attestation d'assurance responsabilité civile
- 5- Le contrat d'engagement signé de la part du jeune
- 6- Autorisation parentale complétée et signée



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de ta part à observer certaines règles dans l'exercice des missions qui te seront confiées au cours d'un Chantier Jeunes.

► Concernant ta participation

Tu devras déposer ton dossier dûment complété à la Direction Education, Réussite Educative, Jeunesse, située au 69 Rue de la République 25300 Pontarlier, ou le retourner scanné à l'adresse suivante : jeunesse@ville-pontarlier.com

► Concernant ta présence

Être à l'heure au point de rendez-vous.

Prévenir 48h à l'avance, en cas d'absence. Si problème de dernière minute, contacter au plus vite le référent de la mission et fournir un justificatif.

Être présent sur la totalité du temps du chantier (5 ½ journées de chantier et une demi-journée complémentaire dédiée à une activité « extra-chantier »).

► Concernant la réalisation des chantiers

Prévoir une tenue adaptée selon la nature de la mission attribuée.

Respecter les consignes transmises par l'encadrant.

► Concernant le comportement à adopter pendant les chantiers

Respecter les personnes et l'environnement.

Respecter le matériel confié.

► Indemnisation de la mission

Le retrait de la gratification, prévu deux à trois semaines après les chantiers ou en fin de mois l'été, s'effectue à l'accueil de la Direction Education, Réussite Educative, Jeunesse, au 69 rue de la République à Pontarlier (dans la cour de la Sous-Préfecture).

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraîne :

- La radiation temporaire ou définitive du dispositif "Chantiers Jeunes".
- La non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel ton comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'encadrant.
- L'exclusion du dispositif après 2 absences non justifiées. Réintégration possible en effectuant une mission gratuitement.

Tu attestes avoir pris connaissance du présent contrat et tu t'engages à le respecter sous peine d'application des sanctions qui sont énoncées.

Fait à en deux exemplaires Le/...../.....

Signature du participant, précédée de la mention "Lu et approuvé"



AUTORISATION PARENTALE

A faire remplir impérativement par les parents ou le représentant légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur :

en qualité de responsable légal(e), après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils s'engage :

- La Ville de Pontarlier ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « Chantiers Jeunes ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à ce dispositif ne pourra avoir équivalent de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du représentant légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La Ville de Pontarlier s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant (Nom et Prénom) :

..... à
participer au dispositif « Chantiers Jeunes »

Dans le cadre des missions « Chantier Jeunes », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec votre enfant, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales :

Fait en deux exemplaires, à , le ,

Signature du représentant légal ou de la représentante légale, précédée de la mention "Lu et approuvé"



Initié en 2021, le dispositif « Chantiers Jeunes » est mis en place par la Ville de Pontarlier.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 18 ans.

Il permet d'occuper de façon enrichissante et éducative les vacances scolaires en participant à la réalisation de missions collectives.

Ces chantiers se déroulent sur la commune de Pontarlier pendant une semaine, à raison de 5 demi-journées consécutives d'une durée de 3 heures 15 et une demi-journée d'activité « extra-chantier ».

En contrepartie de la mission réalisée, chaque jeune recevra une indemnité d'un montant de 80 € pour la semaine d'engagement.

► Quels sont les objectifs ?

- 1) Amener des jeunes à réaliser une action d'intérêt public et leur permettre une reconnaissance financière de leur engagement.
- 2) Participer à des travaux représentant un intérêt réel et une plus-value grâce aux partenaires locaux.
- 3) Favoriser l'esprit d'équipe grâce au projet de groupe.
- 4) Permettre aux jeunes d'acquérir des savoir-faire et une première expérience professionnelle.
- 5) Favoriser la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes.
- 6) Favoriser le dialogue entre les générations, l'implication, la valorisation et la reconnaissance des jeunes dans la vie locale.

► Qui peut y participer ?

Les candidats doivent être âgés de 14 ans révolus à 18 ans, à la date du 1er jour du début du chantier et être domiciliés à Pontarlier ou sur la Communauté de Commune du Grand Pontarlier.

Les jeunes ayant déjà effectués un chantier peuvent à nouveau postuler pour une seconde expérience mais leur dossier ne sera pas prioritaire lors de la sélection.

► Lieux de réalisation des missions

- Les lieux de RDV des chantiers se situent sur l'ensemble du territoire de la commune de Pontarlier
- Le jeune se rend sur le lieu du chantier par ses propres moyens.

► Quand ?

Les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, à raison de 5½ journées sur une semaine. Il se clôture par un temps convivial un partageant un repas le temps du midi offert par la Ville de Pontarlier et une activité collective « extra-chantier » l'après-midi. Le jeune s'engage à participer à la totalité des activités proposées.

Les chantiers sont proposés aux vacances de février, Pâques, pendant l'été et lors des vacances de la Toussaint. Aucun chantier n'est programmé pendant les vacances de Noël.



► Quelles sont les missions ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la commune, auprès des bailleurs sociaux et des associations locales.

- 1) Entretien et réfection de petits équipements publics ou d'amélioration du patrimoine bâti
- 2) Petites constructions diverses
- 3) Missions de manutention/logistique liées à l'organisation d'un événement local
- 4) Missions de tri, distribution
- 5) Missions associatives et ou culturelles

Les jeunes sont encadrés par un animateur recruté par la Ville de Pontarlier et présent pendant l'intégralité du temps d'accueil des jeunes.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions.

Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal ou un prestataire privé.

En cas d'accident sur le chantier, l'animateur informera le Pôle Education, Réussite Educative, Jeunesse dans les plus brefs délais et dans tous les cas le jour de la survenance de l'accident.

► Comment s'inscrire ?

En complétant le dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Ville de Pontarlier ou à disposition à l'accueil de la Direction Education, Réussite Educative, Jeunesse au 69 rue de la République (dans la cour de la Sous-Préfecture).

► Pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- 1 copie d'une pièce d'identité au nom du candidat (Carte Nationale d'Identité, Passeport)
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile vie privée ou extra-scolaire indiquant le nom et prénom du candidat couvrant la période des chantiers
- 1 copie de l'attestation d'assuré social
- 1 attestation de domicile
- 1 autorisation parentale signée par le représentant légal
- 1 photo d'identité récente
- le contrat d'engagement signé par le jeune

Tout dossier non dûment complété et non accompagné des documents demandés ne pourra être accepté. Les dossiers devront être déposés à l'accueil de la Direction Education, Réussite Educative, Jeunesse, situé au 69 Rue de la République (dans la cour de la Sous-Préfecture), ou renvoyés scannés à l'adresse suivante : jeunesse@ville-pontarlier.com.



Dans le cas où la Ville de Pontarlier ne serait pas en mesure de satisfaire toutes les demandes, les affectations sont effectuées selon les priorités suivantes :

- 1) Mixité filles/garçons
- 2) Mixité âge
- 3) Mixité quartiers Politique de la Ville et autres quartiers de Pontarlier
- 4) Primo participation

Tous les postulants seront tenus informés de la décision du comité de sélection, qui se réunit avant chaque chantier. Pour les jeunes non retenus, les dossiers de candidature sont conservés pour les prochaines sélections afin d'offrir à tous une chance de participer.

A titre exceptionnel pour répondre à une absence, il peut être fait appel à un candidat pour une 2ème semaine de chantier si aucun candidat selon les critères définis précédemment n'est disponible.

Ces candidats sont sélectionnés suivant les critères suivants :

- Absence pour un motif médical dûment justifié lors d'un chantier.
- Candidat ayant effectué intégralement une semaine de chantier et sous condition que celui-ci soit immédiatement disponible dans l'heure suivant la notification téléphonique pour signer ses documents d'affectation.
- L'ordre d'appel est établi suivant les critères précédemment énoncés.

► Comment percevoir l'indemnité ?

Le retrait de la gratification prévu une à deux semaines après le chantier ou en fin de mois l'été, s'effectue à l'accueil du service Education, Réussite Educative, Jeunesse au 69 rue de la République.

► Qui contacter ?

Le service Jeunesse de la Ville de Pontarlier est initiateur de ce dispositif.

Possibilité de recevoir des informations complémentaires par téléphone au 03.81.38.81.55 ou par mail à l'adresse suivante : jeunesse@ville-pontarlier.com

Tout manquement au règlement ci-dessus, au règlement de la structure d'accueil ou aux consignes données par le personnel d'organisation, peut entraîner l'exclusion immédiate du chantier.